



**Acquisition par la Société de Participation Deauvillaise
des actions de Société Fermière du Casino Municipal de Cannes
détenues par Casinvest**

Paris, le 8 décembre 2025

Société de Participation Deauvillaise (SPD), holding de la Famille Barrière et actionnaire majoritaire de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC), et Casinvest, actionnaire de SFCMC à hauteur de 25,94% du capital et 26,82% des droits de vote, ont signé ce jour un accord prévoyant le rachat par SPD de l'intégralité de la participation détenue par Casinvest au capital de SFCMC.

L'acquisition des actions SFCMC détenue par Casinvest a été convenue pour un prix ferme et définitif de 1.897€ par action.

La réalisation de cette acquisition est prévue au plus tard le 19 décembre 2025. A l'issue de cette acquisition, SPD détiendra 146.894 actions représentant 93,17% du capital et 96,25% des droits de vote de SFCMC.

La famille Barrière a exprimé à Casinvest ses sincères remerciements pour sa fidélité et son soutien à ses côtés au sein de la SFCMC depuis 2008, et pour avoir contribué à pérenniser, par sa présence institutionnelle, le contrôle familial de l'entreprise.

Fusion-absorption SFCMC / SIEHM. – Dans une démarche de simplification des structures juridiques du groupe, SFCMC envisage d'ici la fin du premier trimestre 2026 la fusion-absorption de la Société Immobilière et d'Exploitation Hôtel Majestic (SIEHM), dont les titres sont admis à la négociation sur le marché Euronext Access et dont SFCMC détient 96,33% du capital.

Offre publique de retrait assortie d'un retrait obligatoire sur SFCMC. – Une fois la fusion entre SFCMC et SIEHM réalisée, SPD envisage de déposer au cours du premier semestre 2026 un projet d'offre publique de retrait assortie d'un retrait obligatoire visant le solde du capital de SFCMC, libellé au même prix par action que celui payé à Casinvest soit 1.897€, ce prix s'entendant, le cas échéant, dividende 2024/2025 attaché.

Dans cette perspective, un expert indépendant préalablement soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sera désigné par le Conseil d'administration de SFCMC, conformément à la réglementation boursière.

De plus amples informations seront données sur ces différentes opérations au fur et à mesure de leur mise en œuvre, conformément aux obligations légales et réglementaires s'y rapportant.

Joy Desseigne-Barrière, directrice générale de SPD, et Alexandre Barrière, président de SPD ont déclaré : “*Nous remercions Casinvest pour sa présence fidèle et son soutien aux côtés de notre famille au capital de SFCMC, depuis de nombreuses années. Cette opération de rachat s’inscrit dans notre volonté de simplifier l’organisation juridique du Groupe pour unifier son pilotage opérationnel et accélérer son développement.*”

Contact presse

contact-presse@groupebarriere.com